

brosses pour les habits ; pour le réfectoire, des serviettes, un gobelet, un couteau, une fourchette et une cuiller.

Tous les effets des élèves doivent être marqués de manière à pouvoir être reconnus certainement ; autant qu'il est possible, le nom de l'élève doit s'y lire en toute lettres.



CONGES ET VACANCES.

Les classes vaquent les jours suivants :—

1o. Les dimanches, les fêtes d'obligation et les trois derniers jours de la semaine sainte. Ces jours-là, il y a ordinairement autant d'étude que le permet l'assistance aux offices.

2o. Une fois par semaine, ordinairement le jeudi seulement l'après midi depuis le 1er d'octobre jusqu'au 1er de mai, et toute la journée le reste de l'année.

3o. Le 2 ou le 3 de janvier, le jour de la fête de Mgr. l'Archevêque, le jour de l'anniversaire de sa consécration, et enfin celui de la fête de M. le Supérieur du Séminaire.

Il n'y a jamais plus d'un grand congé par semaine. L'étude du soir a lieu les jours de congé, comme à l'ordinaire, et les jours de grand congé, il y a, le matin, une étude d'une heure. Cependant ces études s'omettent